

SUPPLÉMENT DE L'AIP CANADA (OACI) 6/19

DANGER RELATIF AUX OIES BLANCHES À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER (CYVR) À RICHMOND, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE OCTOBRE 2018 À AVRIL 2019

Depuis 2015, l'Administration de l'aéroport international documente une tendance croissante d'impacts d'oiseau concernant les oies blanches dont le poids varie de 2,2 kg à 2,5 kg pour les aéronefs qui atterrissent sur les pistes 08R et 08L. En 2017, quatre aéronefs ont subi des dommages provoqués par des impacts avec oies blanches. Des oiseaux ont même été aspirés dans les deux moteurs de deux aéronefs au moment de leur arrivée sur les pistes 08L et 08R, respectivement.

Le nombre plus élevé des impacts coïncide avec l'augmentation de la sous-population des oies blanches dans la région de Fraser-Skagit des mois d'octobre à avril et un changement de la répartition locale des volées d'oiseaux qui profitent des habitats dans le delta du fleuve Fraser près de Sea Island. La majorité des impacts se produit la nuit alors que les oies tentent de se poser sur l'avant-plage pour se nourrir de tiges de quenouilles. Le plus grand danger survient à une altitude de moins de 400 pieds au-dessus du niveau du sol (AGL) et s'étend jusqu'à 1 km à l'ouest de l'extrémité ouest des pistes parallèles.

La section relative aux pistes préférentielles des procédures d'atténuation du bruit de CYVR indique d'utiliser la piste 08 pour les arrivées prévues entre 23 h et 6 h, heure locale, par vent calme (c.-à-d. que le vent arrière n'excède pas 5 nœuds). En vertu de l'exemption relative à l'exploitation irrégulière d'un terrain d'aviation mentionnée dans cette section, l'Administration de l'aéroport autorise l'utilisation de la piste 26 pour les arrivées entre 23 h et 6 h, heure locale, lorsque le vent est calme. La période d'autorisation s'étend du 1^{er} octobre 2018 au 30 avril 2019 inclusivement.

En plus d'effectuer la gestion stricte de la faune, la poursuite radar aviaire et de tenter de décourager les oies blanches de se nourrir à l'aéroport, l'administration de l'aéroport doit prendre les mesures suivantes :

1. Modifier la piste d'arrivée préférentielle à la piste 26L/R afin de réduire les risques d'impacts d'oiseaux.
2. Demander prestement aux vols au départ de la piste 26L/R de traverser la côte ouest de Sea Island à leur altitude maximale.

Le changement d'atténuation du bruit a pour effet de **différer la circulation de l'ouest**.

L'Administration de l'aéroport a discuté de ce plan lors des réunions des pilotes en chef de CYVR, tenues les 3 mai 2018 et 11 octobre 2018. Aucun commentaire n'a été formulé. L'Administration de l'aéroport effectuera un examen de mi-parcours en décembre 2018 et un autre en mai 2019 pour évaluer l'efficacité du changement.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec CYVR à l'adresse suivante :

Aéroport international de Vancouver (CYVR)
C.P. 44638
Terminal intérieur YVR
RPO Richmond, C.-B. V7B 1WZ
À l'attention de : David Bradbeer, Spécialiste des programmes de la faune

Tél. : 604-619-7700
24 h : 604-276-6600
Courriel : David.Bradbeer@yvr.ca



James Ferrier
Directeur, Gestion de l'information aéronautique